

16 Provinces

Ngounié/Département de la Louetsi-Wano/Lebamba/Session budgétaire 2017

Le budget primitif adopté à 145 millions 572 828 francs

IMM

Lébamba/Gabon

LA réunion du conseil municipal de la commune de Lébamba, consacrée à l'examen et à l'adoption du budget primitif, a conclu ses travaux le 12 mai dernier. Le budget de l'exercice 2017 a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble des conseillers. Il est donc arrêté en recettes et dépenses à la somme de 145 millions 572 828 francs, contre 160 millions de francs en 2016. Soit une baisse de 15 millions de francs. Cette chute met à mal la volonté du maire, Omer Moukoko, à répondre aux



Omer Moukoko (c) : "Ce budget en baisse ne nous permet pas d'atteindre nos objectifs".

préoccupations de sa commune. Notamment le nettoyage, l'embellissement de la ville, l'éclairage public, l'adduction d'eau dans les quartiers et l'entretien des voiries. Il a d'ailleurs relevé, pour

le regretter, l'absence du budget d'investissement que l'Etat n'envoie plus aux municipalités depuis deux ans.

Au terme de la session budgétaire, le conseil municipal a recommandé

une prompt identification des ressources de recettes, en vue d'envisager une appréciation conséquente des recettes municipales. De même qu'il a approuvé le relèvement des

émoluments des chefferies et exhorté à une meilleure gestion des biens de la commune. Par ailleurs, l'assemblée a renvoyé l'adoption de plusieurs autres délibérations au prochain conseil

extraordinaire. De nombreuses personnalités communales ont pris part à cette session budgétaire. A leur tête, le préfet du département de la Louetsi-Wano, Yves Yassima.



Les conseillers municipaux au sortir de la session budgétaire.

Ogooué-Maritime/Département d'Etimboué/Session ordinaire du conseil départemental

Le budget voté à plus de 303 millions de francs

SYM

Omboué/Gabon

RÉUNIS dernièrement en session ordinaire, les conseillers départementaux d'Etimboué ont, à l'unanimité, voté le budget annuel à la somme de 303 millions 223 069 francs. En ouverture de ces assises, le président du conseil, Michel Patrice Magoura Mboma, a rappelé à l'assistance que l'existence d'une collectivité repose sur deux lois principales : la loi 14/96 du 15 avril 1996, portant réorganisation territoriale de la République gabonaise et la loi 001/2014 du 15 juin, relative à la Décentralisation.

Ces deux lois permettent non seulement de comprendre le rôle de l'implication d'une collectivité à l'intérieur de ses limites, mais également de planifier et programmer le développement, en tenant



Les conseillers planchant sur le budget du département d'Etimboué peu avant de l'adopter à main levée.

compte des normes fixées par les politiques publiques. Tout comme elles donnent la possibilité de nouer des relations avec d'autres collectivités dans des domaines variés. Les compétences d'une collectivité s'exercent plus particulièrement dans la recherche des ressources propres suffisantes, afin de lui permettre de disposer d'un budget conséquent et de jouer pleinement son rôle de bras séculier de l'Etat central.

Aussi, le président du Conseil départemental a-t-il fait remarquer que son institution ne peut décoller sans soutien. « Le Conseil départemental d'Etimboué ne dispose pas de budget d'investissement depuis 2003, en raison de la déviation de l'IRPP généré par les emplois des sociétés pétrolières qui exercent à l'intérieur de ses limites, donnant l'avantage aux seuls départements de Ndougou et de Béné, au détriment de celui d'Etimboué qui, pourtant, se

trouve dans la zone de production des richesses (...), a déploré M. Magoura Mboma.

Une situation qui oblige les populations du département à vivre dans la précarité, quand elles ne subissent pas les effets néfastes de la pollution des espaces, des fleuves et lagunes, ainsi que des ressources halieutiques, due aux déversements des hydrocarbures.

« Face à cette injustice majeure, en dépit des nombreuses démarches

infructueuses, j'ai saisi le Conseil d'Etat qui, in fine, a rendu ses conclusions en faveur du département d'Etimboué, sur la base du contexte des dispositions de la loi sur le développement durable en vigueur dans notre pays depuis quelques années », a expliqué Michel Patrice Magoura Mboma. Se réjouissant, de ce fait, des réformes engagées depuis 2014 dès sa prise de fonction, quand bien même son équipe a hérité d'une balance déficitaire, à hauteur de 1 milliard 319

millions 234 248 francs. Celle-ci se trouve aujourd'hui réduite de 255 millions 859 649 francs, alors que le plafond budgétaire était seulement de 129 millions 5 568 francs, a-t-il précisé. Avant de renchérir, au grand bonheur des conseillers, que les primes de sessions sont passées de 30 000 à 120 000 francs !

Cependant, le président a invité les uns et les autres à se serrer les coudes, pour sortir le département de son isolement. « L'histoire du développement d'Etimboué nous interpelle tous, car elle devrait être notre arme principale contre ceux qui, aujourd'hui comme hier, instrumentalisent la souffrance des populations à des fins inavouées », a-t-il dit en levant la séance. Sous le regard des élus nationaux et des auxiliaires de commandement dont il a d'ailleurs salué la présence tout au long des travaux.

Woleu-Ntem/Département du Ntem/Bitam/Lutte contre le VIH/Sida

Le Mouvement Aba'a dans l'arène

SSB

Bitam/Gabon

SI la lutte contre le VIH/Sida constitue l'une des priorités nationales pour les pouvoirs publics, elle l'est aussi pour d'autres intervenants. A l'instar des ONG telles que le Mouvement Aba'a, qui s'est déployée dernièrement dans le département du Ntem, principalement dans les grands villages et les deux districts de Meyo-Kyè et Bikondom, pour y sensibiliser les populations aux dangers et conséquences de cette pandémie.



Le coordonnateur Till Juvet Ovondo Nguema et son équipe ont sensibilisé les populations aux dangers du VIH/Sida.

Partout où ils sont passés, le coordonnateur général, Till Juvet Ovondo Nguema,

et son équipe ont, en sus des causeries sur les moyens de lutte précon-



sés, distribué des préservatifs et autres kits en lien avec leur mission. L'opéra-

tion a été menée en partenariat avec le Conseil départemental du Ntem, qui a

mis à la disposition des membres de Aba'a la salle de réunion et un véhicule. Il faut dire qu'avec une prévalence de 7,2%, qui fait de la province du Woleu-Ntem la plus élevée à l'échelle nationale, une telle action était naturellement la bienvenue. Mais il en faudra sans nul doute encore davantage pour essayer d'inverser les tendances actuelles. De surcroît, dans une région comme le Ntem qui enregistre d'importants mouvements de populations, avec notamment la zone des trois frontières (Gabon, Cameroun et Guinée Équatoriale).